



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Session 2020

Note à l'attention des **assistants maternels**

Examen codé 3320M

pour **le renouvellement de leur agrément**

Modalités : épreuves ponctuelles terminales

1. RAPPEL SUR L'INSCRIPTION

Elle a lieu du **lundi 14 octobre 2019** au **mardi 19 novembre 2019**.

Sur le site : www.ac-grenoble.fr – rubrique « examens et concours ».

Vous recevrez ensuite une **confirmation d'inscription par courrier électronique**.

Vous devrez la vérifier, la dater, la signer et la retourner **avant le lundi 25 novembre 2019**, accompagnée des documents demandés.

2. CONDITIONS POUR POUVOIR S'INSCRIRE A LA FORMULE RESTREINTE EXAMEN (3320M)

La formule restreinte du CAP AEPE, codé CAP 3320M, est réservée aux assistants maternels pour le renouvellement de leur agrément.

Cette formule restreinte implique que :

- le candidat ne peut pas faire valoir de dispenses d'épreuves ;
- le candidat doit être **titulaire d'un agrément d'assistant maternel** délivré par le département ;
- le candidat doit **avoir réalisé, au moment de l'inscription, la formation de 120 heures** prévue par l'article D421-44 du code de l'action sociale et des familles.

Sans ces deux documents,

vous ne pouvez pas vous inscrire à la formule restreinte de l'AEPE (codé 3320M)

3. VOS EPREUVES

Pour le renouvellement de votre agrément, vous aurez deux épreuves à passer :

2.1- LA SOUS-EPREUVE EP1A « ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT ».

Epreuve orale (25 minutes) : exposé d'environ 5 minutes suivi d'un entretien d'environ 20 minutes

OBJECTIFS DE L'EPREUVE :

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte,
- Adopter une posture professionnelle adaptée,
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

A FAIRE POUR CETTE EPREUVE :

Pour cette épreuve, vous devez réaliser **deux fiches** :

- 1 sur la réalisation d'un soin du quotidien
- 1 sur l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

POUR VOUS AIDER :

Les deux fiches présentent le contexte d'intervention et décrivent les activités. Elles comportent une page recto verso au maximum, sans annexe, dactylographiée.

Votre nom, prénom doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. Chaque fiche doit avoir l'intitulé suivant :

- Fiche 1 : réalisation d'un soin du quotidien ;
- Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

ATTENTION :

Vous vous présenterez le jour de l'examen avec ces fiches en 2 exemplaires chacune.
En l'absence de l'ensemble des fiches, la note de zéro vous sera attribuée pour cette épreuve.

NOTA :

VOUS PRESENTEZ SEULEMENT LA SOUS-EPREUVE EP1A

VOUS NE POUVEZ DONC PAS OBTENIR L'UNITE CONSTITUTIVE DU DIPLOME UP1

2.2 - L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel ».

Epreuve orale (25 minutes) : exposé d'environ 5 minutes suivi d'un entretien d'environ 20 minutes

OBJECTIF DE L'ÉPREUVE :

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

A FAIRE POUR CETTE ÉPREUVE

L'épreuve orale s'appuie sur un dossier écrit intitulé PROJET D'ACCUEIL. Ce dossier n'est pas noté

Vous avez le choix entre :

- Soit élaborer le jour de l'épreuve un projet d'accueil à partir d'un ensemble documentaire qui vous sera fourni. Le temps de préparation dans cette situation sera alors de 1 h 30.
- **Soit réaliser un dossier intitulé projet d'accueil qui prend appui sur votre expérience professionnelle.**

CE CHOIX AU MOMENT DE L'INSCRIPTION EST DEFINITIF

POUR VOUS AIDER (uniquement si vous réalisez le projet d'accueil)

Votre nom, prénom et numéro de candidat doivent apparaître lisiblement en haut de votre projet / 5 pages au maximum dactylographiée

ATTENTION : En l'absence du dépôt du projet d'accueil **le 15 avril 2020 au plus tard, vous ne serez pas autorisé à passer l'épreuve.**

Recapitulatif des pièces à fournir et à envoyer à :

**Rectorat de Grenoble
DEC5 - Bureau 225
7 Place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 GRENOBLE CEDEX 1**

Au plus tard le lundi 25 novembre 2019

- Carte d'identité recto-verso
- Photocopie de l'agrément du département
- Attestation de formation de 120 heures, délivrée par le département ou l'organisme de formation délégataire (article D421-44 du code de l'action sociale et des familles)

Au plus tard le 15 avril 2020 :

- Fiche 1 : Réalisation d'un soin du quotidien
- Fiche 2 : Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- Projet d'accueil si vous avez choisi de présenter votre projet d'accueil

➤ Vos correspondants :

Pour les candidats du département **de l'Isère** :

✉ Mme Manon ROLIN GOKKUS (manon.rolin-gokkus@ac-grenoble.fr)
04.56.52.46.84

Pour les candidats des départements **de l'Ardèche, de la Drôme et de la Haute-Savoie** :

✉ Mme Sandrine OTTAVIANO (sandrine.ottaviano@ac-grenoble.fr)
04.56.52.46.83

Pour les candidats du département **de la Savoie** :

✉ Mme Marie-Paule AUFORT (marie-paule.aufort@ac-grenoble.fr)
04.56.52.46.85